



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Le 07 août 2024,

Objet : Lutte contre la flavescence dorée / Décision définitive de déclenchement de traitement sur adultes

Madame, Monsieur,

ZONES CONCERNEES PAR LE TRAITEMENT OBLIGATOIRE SUR CICADELLES FD ADULTES

Le déclenchement du traitement sur adultes **est obligatoire dans les zones :**

MONB02, STEM03, STMA01, STPA01, STET01, STSU04, STSU06, STSU08

Aucun traitement n'est nécessaire pour le reste des zones.

Pour rappel, il est possible de connaître les parcelles contenues dans chaque zone :

- Dans votre courrier individuel envoyé par nos soins le 17 avril 2024
- En se connectant sur internet : https://www.gdon-libournais.fr/traitements_obligatoires.php

Cas spécifique de l'utilisation de Pyrèthre naturel (protocole AB)

Pour rappel, **les parcelles ayant déjà fait l'objet de 2 ou 3 traitements au Pyrèvert (protocole AB) ne sont pas concernées** par ce nouveau traitement, **et ce quelles que soient leurs zones.**

Cas des vignes mères (porte greffes et greffons)

Les vignes mères ne sont pas concernées par le protocole du GDON. Elles restent soumises à trois traitements obligatoires.

Dates de traitement

Le traitement de renouvellement est à réaliser avant le 20 août 2024, en veillant à s'assurer du respect du Délai Avant Récolte (DAR) de la spécialité commerciale utilisée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueux sentiments.

Thomas thiou,
Président du GDON du Libournais,